

EN DIRECT DU CONSEIL

Séance du 26 juin 2020

Etaient présents : Alain SAVOIE, Claude REMY, Isabelle MARECHAL, Olivier TASSAERT, Thierry DAMBRIN, Guy DEKERVEL, Charlotte ESSIQUE, François ESSIQUE, Angélique LONGUEPEE, Julien MLYNARCZYK, Colette PETIT.

Etaient représentés : Jean-Philippe DE OLIVEIRA donne pouvoir à Julien MLYNARCZYK, Geneviève DUVAUCHELLE donne pouvoir à Claude REMY, Laure LECOCQ donne pouvoir à Colette PETIT, Mélanie VAUTHIER donne pouvoir à Olivier TASSAERT.

Secrétaire de séance : Charlotte ESSIQUE

Remarques sur le précédent compte-rendu :

Le nom de Julien MLYNARCZYK a mal été orthographié sur le précédent compte-rendu.

La présence d'Angélique LONGUEPEE dans la commission « personnel communal » pose question. du fait de son lien avec un employé communal. Elle peut y participer dès lors que cette commission n'a pas compétence pour l'examen des situations individuelles des agents communaux et de leur gestion statutaire. La commune, à travers ses bénévoles, a effectué 184 livraisons à domicile entre le mois de mars et le mois de juin.

Dans le règlement intérieur communal, un comité de relecture du compte-rendu sera mis en place.

Le Conseil municipal adopte à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du 12 juin 2020.

ORDRE DU JOUR

1/ Compte administratif 2019 et affectation du résultat

M. Guy DEKERVEL, responsable de la commission finances, rappelle que les documents comptables (compte administratif et budget primitif), ont été étudiés lors des deux dernières commissions « finances ». L'une le 31 janvier 2020, l'autre le 19 juin 2020. Ceux-ci doivent être votés avant le 31 juillet 2020.

Résumé du compte administratif 2019 :

TOTAL DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT : 693 815.70 €
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT : 825 465.23 €
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT : 487 542.84 €
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT : 39 574.16 €
Soit un total en recettes de 1 364 657.39 €
En dépenses de 1 181 358.64 €

Les comptes 2020 présentent donc une bonification (un excédent) de 183 000 €.

M. le Maire quitte la salle de conseil, M. Claude REMY, conformément à la loi du 5 avril 1884, procède au vote.

Les membres du Conseil Municipal adoptent à l'unanimité le compte administratif 2019 et l'affectation du résultat qui en résulte.

2/ Vote des taux d'imposition

M. le Maire informe que le Conseil ne délibère plus sur la taxe d'habitation qui est en passe de disparaître et qui est compensé par l'Etat, et propose, conformément aux engagements pris, de ne pas augmenter les taux d'imposition et donc de les maintenir au même niveau qu'en 2019, comme suit :

 Taxe Foncière sur le bâti : 22.45 %

 Taxe Foncière sur le Non Bâti : 42.12 %

M. le Maire procède au vote.

Les membres du Conseil Municipal adoptent, à l'unanimité, le maintien des taux proposés.

Pour information, la taxe d'ordure ménagère TEOMI continue de baisser pour les ménages (15% en 2018, 11.6% en 2019 et 11% en 2020)

3/ Budget 2020

M. Guy DEKERVEL présente le budget 2020, élaboré par la commission « finances » et informe le Conseil qu'une ligne budgétaire a été ajoutée en recettes comme en dépenses pour le dépôt de garantie du logement communal.

Pour 2020 :

Au niveau du budget de fonctionnement, il reste des incertitudes, liées à la crise sanitaire, au niveau du fonctionnement de la cantine et du périscolaire. Un budget modificatif pourra être étudié, si nécessaire, en fonction de l'évolution de la crise.

Pour le budget Investissements, la Commune consacre 45 000 € au remboursement des emprunts. Une renégociation de l'un des emprunts est en étude. Le projet d'enfouissement des réseaux et de réfection de la rue Caron est inscrit au budget. La création des nouveaux vestiaires y figure aussi, dossier pour lequel une subvention d'Etat (DETR) de 96 000 € a été accordée. D'autres subventions ont été sollicitées mais pas de certitudes actuellement sur leur obtention. Un emprunt de 150 000 € est également inscrit au budget pour équilibrer.

Les commissions vont travailler pour planifier les investissements futurs.

Les membres du Conseil Municipal valident, à l'unanimité, le budget 2020 tel qu'il est présenté.

4/ Désignation des délégués du SIEP (un titulaire et un suppléant)

L'ensemble des membres présents au Conseil sont d'accord pour élire à main levée, et non à bulletin secret, les délégués du SIEP (syndicat de l'eau).

M. Alain SAVOIE se présente comme délégué titulaire, M. Julien MLYNARCZYK comme délégué suppléant.

Le conseil municipal désigne, à l'unanimité, M. Alain SAVOIE comme délégué titulaire et M. Julien MLYNARCZYK comme délégué suppléant du SIEP.

5/ Désignation des délégués de la FDE (deux titulaires)

L'ensemble des membres présents au Conseil sont d'accord pour élire à main levée, et non à bulletin secret, les délégués de la FDE (syndicat de l'énergie).

M. Alain SAVOIE et M. Thierry DAMBRIN se portent candidats comme délégués titulaires.

Le Conseil Municipal vote, à l'unanimité, pour désigner M. Alain SAVOIE et M. Thierry DAMBRIN comme délégués titulaires de la FDE.

6/ Convention urbanisme avec la CCVS

La convention avec la communauté de communes du Val de Somme concernant l'urbanisme est à renouveler suite à la mise place du PLUi. Deux points ont été ajoutés à la précédente, le premier concerne les clôtures et le second, les permis de démolir.

Le droit de préemption, cédé à la communauté de communes, peut être délégué à la commune si celle-ci en exprime la volonté.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'autoriser le Maire, Alain SAVOIE, a signé la convention concernant l'urbanisme.

7/ Droit permanent pour encaisser des chèques

M. le Maire, en tant qu'ordonnateur de la Commune, demande au Conseil municipal l'autorisation d'encaisser les chèques au nom de la Commune (trop-perçu, dividende de parts sociales, remboursement de sinistres, ...) pour la durée de la mandature 2020/2026 auprès de la Trésorerie de Corbie.

Le Conseil Municipal accorde, à l'unanimité, au Maire un droit permanent d'encaisser les chèques au nom de la Commune.

8/ Modification de l'acte constitutif de la régie

La NBI (nouvelle bonification indiciaire) ne figure pas dans l'acte constitutif de la régie « cantine » et « salle des fêtes » car elle n'existait pas à l'époque. La trésorerie de Corbie nous demande de le modifier afin de l'intégrer. Les conditions d'attributions sont définies le décret n° 2006-779 du 3 juillet 2006.

M. Olivier TASSAERT ne prend pas part au vote.

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, de modifier l'acte constitutif de la régie pour intégrer la NBI.

9/ Redevance de l'occupation du domaine public

M. le Maire, en tant qu'ordonnateur de la Commune, demande au Conseil l'autorisation permanente pendant la durée de la mandature, d'établir des mandats auprès des entreprises (télécommunications, énergie,) qui occupent le domaine public dans le respect des augmentations tarifaires annuelles définies par la loi.

Le Conseil Municipal accorde, à l'unanimité, au Maire un droit permanent d'établir les mandats de redevances de l'occupation du domaine public.

10/ Membres de la CCID

Pour la commission communale des impôts directs (CCID), la Commune doit présenter une liste six membres titulaires et six membres suppléants, au minimum.

Actuellement, sont candidats :

- M. THOQUENNE
- M. MAGNIER
- MME PETIT
- M. REMY
- M. MLYNARCZYK
- M. DUVAUCHELLE

Si la Commune ne présente pas assez de candidats, la direction générale des finances publiques procèdera à une désignation d'office des commissaires amenés à siéger en CCID. Un appel aux volontaires est lancé.

11/ Achat de masques jetables et de thermomètres pendant la crise sanitaire

Pendant la crise et pour faire face à l'urgence, Mme Isabelle MARECHAL et M. Benoît CASSANIS ont été amenés à avancer le paiement respectif de masques jetables pour un montant de 79.60 € et de thermomètres pour un montant de 175.60 €. Les factures sont au nom de la Commune et M. Alain SAVOIE demande au Conseil la possibilité d'établir un mandat administratif pour permettre le remboursement des frais engagés.

Mme Isabelle MARECHAL ne participe pas au vote.

Le Conseil Municipal accepte, à la majorité (abstention de M. Jean-Philippe DE OLIVEIRA), de procéder au remboursement des sommes engagées pour la Commune.

INFORMATIONS :

- Les élections du président et des membres du bureau de la communauté de communes du Val de Somme se tiendront le 16 juillet 2020 à 15H00 au centre Adalhard de Corbie.
- Une réunion pour établir le règlement intérieur de la Commune sera programmée en septembre. Elle réunira le Maire, les trois adjoints, M. Julien MLYNARCZYK et M. Jean-Philippe DE OLIVEIRA.
- A l'heure actuelle, il y a entre 40 et 45 enfants inscrits chaque semaine au centre aéré.
- Si vous désirez bénéficier d'une téléalarme (dispositif d'alerte en cas de malaise ou de chute) et de la prise en charge de la moitié des frais par la commune, il faut en faire la demande en Mairie et nous vous aiderons à faire les démarches.
- Bilan de la première commission « animation-sport-culture-jeunesse » :
 - ✓ Les manifestations du 14 juillet seront adaptées en fonction des recommandations sanitaires, un programme sera prochainement distribué. Cette manifestation est organisée conjointement par la Commune et le Comité des Fêtes. Un vin d'honneur succédera au dépôt d'une gerbe au Monument aux Morts. Un repas républicain suivra.
 - ✓ Un forum des associations sera organisé le 4 septembre 2020
 - ✓ Un concert de jazz aura lieu le 12 septembre 2020 en l'église, sous réserve de l'accord de l'évêché
- Les dates des prochains conseils ont été fixées, le 28 août 2020, le 23 octobre 2020 et le 4 décembre 2020. Les vœux du Maire auront lieu le 3 janvier 2021 à 11H00.
- Il est rappelé à tous les administrés qu'il est formellement interdit de tirer sur les oiseaux dans le périmètre communal de même que de brûler des végétaux.
- Afin de rassurer tous les parents d'élèves, le protocole sanitaire est bien respecté dans les écoles que ce soit pour le nettoyage des locaux, le lavage des mains, la prise de température ou les récréations séparées.
- Mme Delphine CHOQUET poursuit les appels aux personnes âgées.

L'ordre du jour étant épuisé,
la séance est levée à 22H45.